

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL (envoyée le 13/11/2024)

Le Conseil Municipal se réunira le **Samedi 16 novembre 2024 à 10 h**, à la mairie, en séance **extraordinaire**.

Ordre du jour :

- Rectificatif Demande de subvention 2025 au Département (voirie)
- Rectificatif Vente et acquisition de parcelles (tronçons de chemins)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à 10 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 13 novembre 2024, s'est réuni en séance **extraordinaire** à la mairie sous la présidence de Vincent ECHASSERIEAU, Maire.

Etaient présents : Vincent ECHASSERIEAU, Nathalie BOURDELAS, Luc JEGOU, Brigitte CHAPUIS, Jérôme RABY, Maryanick CHAMPAUD, Isabelle JEGOU, Isabelle LALLART.

Absents : Thierry MENUCELLI, Pascale FAYETTE

Nathalie BOURDELAS est nommée secrétaire de séance.

1. Rectificatif Demande de subvention 2025 au Département

Travaux de Voirie

Délib.n°2024/45

M. le Maire rappelle la délibération du 18/10/2024 n°2024/34 concernant une demande de subvention pour des travaux de réfection du Chemin du Puy du Guai (VC 20) derrière la Chapelle. Le montant de ces travaux été erroné. Il propose donc d'annuler la délibération n°2024/34 et de la remplacer par la présente. Pour ces travaux le montant retenu du devis de l'entreprise FRACASSO s'élève 25 963,84 € HT, auquel se rajoute le devis de gestion des eaux pluviales sur le VC 19 Ancienne Route à Villemonteix pour 3 277,59 € HT

Afin de réaliser ces travaux une subvention peut être demandée au Département avec le plan de financement suivant :

DEPENSES HT	
Travaux entreprise FRACASSO	29 241,43 €

RECETTES HT	
Subvention Département Haute-Vienne 50 %	14 620,71 €
Autofinancement 50 %	14 620,72 €
TOTAL	29 241,43 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- annule la délibération n°2024/34 ;
- approuve le montant de travaux des devis de l'entreprise FRACASSO pour 29 241,43 € HT soit 35 089,72 € TTC
- approuve le plan de financement et sollicite une subvention de 50 % auprès du Département au titre de 2025.

2. Rectificatif Vente et acquisition de tronçons de chemin

Délib.n°2024/46

M. le Maire rappelle la délibération du 18/10/2024 n°2024/35 concernant la vente et l'acquisition de tronçons de chemins et informe l'assemblée qu'elle est erronée (une parcelle a été omise et une est en trop). Il convient de corriger comme suit, en rappelant les délibérations du 14/02/2024 n°2024/4 approuvant l'aliénation de chemins ruraux et celle du 22/09/2022 n°2022/20 pour l'acquisition de chemins dans le cadre du PDIPR.

Le cabinet DUARTE ayant réalisé l'arpentage de ces tronçons il est possible de se prononcer sur l'acquisition est la vente de ces parcelles au prix convenu à savoir :

Pour les acquisitions :

Parcelle	Vendeurs	Surface en m2	Prix
A 784	Indivision WITTMER	20	10 €
B 2176	Mme Elise BRANLANT veuve LEBRAUD et Guillaume LACORRE	14	14 €
B 2189	Olivier OHIER	275	275 €
B 2192	Olivier OHIER	293	293 €
B 2185	Olivier OHIER	156	156 €
B 2182	Olivier OHIER	69	69 €
B 2194	Olivier OHIER	7	7 €
B 2187	Olivier OHIER	10	10 €
Pour partie B 1501	Mme et M. Frédéric CHARBONNIAUD	523	523 €

Pour les ventes :

Parcelle	Acquéreurs	Surface en m2	Prix
A 786	Indivision WITTMER	279	558 €
A 785	Michel POUILLER	288	576 €
B 787	Marion PRADAYROL	197	394 €
B 2178	Susanne WEERSINK	20	40 €
B 2179	Elise LEBRAUD	260	520 €
B 2180	Elise LEBRAUD	49	98 €
Tronçon chemin La Gane	Mme et M. Frédéric CHARBONNIAUD	285	285 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- approuve cette rectification et ces acquisitions qui seront budgétisées au 2111 Op 139 et ses ventes.

- charge son maire de les réaliser sous forme d'actes administratifs

La séance est levée à 10 h 30.

Le Maire,
Vincent ECHASSERIEAU

La secrétaire,
Nathalie BOURDELAS